

**COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 28 OCTOBRE 2021**

--°°0°°--

**1- PV du 27 SEPTEMBRE 2021**

Adopté à 22 POUR.

**2 - Propriétés communales et servitudes**

**2.1 Cession d'une partie d'une parcelle rue du Bastion et acquisition d'une parcelle rue du Bastion**

Le Conseil Municipal se prononçant par 17 POUR, 3 ABSTENTIONS et 2 CONTRE décide la vente d'une bande de terrain sur la parcelle BO 61 au profit des propriétaires du 30 rue du Bastion et l'acquisition de la parcelle BO 56 enclavée sur le terrain communal en façade.

**2.2 Abandon de terrains rue du Grand Voyeul**

Le Conseil Municipal, par 22 POUR décide d'intégrer les parcelles BL 261 (181m2) et BL 267 (179m2) dans le domaine public communal.

**3 - Cimetière**

**3.1 Reprise de concessions**

Le Conseil Municipal, par 22 POUR autorise la reprise de 57 concessions funéraires de plus de 30 ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises à trois ans d'intervalle.

**4 - Sécurité**

**4.1 Mise en place d'un système de vidéo protection**

Le Conseil Municipal, par 14 POUR et 8 ABSTENTIONS décide l'implantation d'un système de vidéo protection sur le territoire de la Commune.

L'installation de ce dispositif aurait pour but :

- De dissuader par la présence ostensible de caméras,
- De réduire le nombre de faits commis,
- De renforcer le sentiment de sécurité,
- De permettre une intervention plus efficace des services de sécurité,
- De faciliter l'identification des auteurs d'infractions,
- De contribuer à la protection des activités commerciales, artisanales, sportives ou culturelles.

La procédure de mise en place de ce dispositif est très encadrée et répond à des exigences légales et de protection de la vie privée. L'installation de caméras est strictement contrôlée par la CNIL. Les caméras ne filment que la voie publique, les parties privées étant masquées.

Les images sont conservées 14 jours et automatiquement effacées passé ce délai. Toute extraction d'image ne peut être effectuée que sur réquisition d'un officier de police judiciaire territorialement compétent. L'accès au local vidéo n'est autorisé qu'aux personnes dûment habilitées. Il s'agit dans tous les cas d'une vidéo protection et non d'une vidéo surveillance, aucun agent ne sera installé en permanence derrière les écrans.

## 4.2 Transfert de la compétence vidéo protection à la Fédération départementale de l'Energie de la Somme

Le Conseil Municipal, par 14 POUR et 8 ABSTENTIONS décide le transfert de la compétence de la vidéo protection à la Fédération départementale de l'Energie de la Somme.

## 4.3 Installation d'un système de vidéo protection

Le Conseil Municipal, par 14 POUR et 8 ABSTENTIONS décide l'implantation de 18 caméras sur 15 sites identifiés comme sensibles sur la commune :

- Rue du Colonel Tétart, devant l'école Notre Dame,
- Place de Verdun,
- Groupe scolaire Gabriel Deray, place Borgentreich,
- Groupe scolaire Gabriel Deray, locaux pétanque – radio amateurs,
- Rue du Marais, face à l'entrée de la cité scolaire du Marquenterre,
- Intersection des routes d'Abbeville, d'Arry et de Canteraine,
- Place Gosselin,
- Route du Crotoy, entrée du cimetière,
- Route du Crotoy, parking du cimetière,
- Route du Crotoy, entrée de ville,
- Place du Magasin,
- Rue du Moulin, entrée de ville,
- Stade des Frères Caudron,
- Place du Général de Gaulle,
- Station d'épuration.

Suivant le plan de financement suivant :

- Détail des montants pris en charge par la Fédération :

- |                                                          |          |
|----------------------------------------------------------|----------|
| • 20 % du coût hors taxe des travaux :                   | 19 123 € |
| • La maîtrise d'œuvre, soit 7 % du coût HT des travaux : | 4 781 €  |
| • La TVA sur les travaux :                               | 19 123 € |

|                                                             |          |
|-------------------------------------------------------------|----------|
| Soit un montant total pris en charge par la Fédération de : | 43 026 € |
|-------------------------------------------------------------|----------|

|                                     |          |
|-------------------------------------|----------|
| - Aide du Département de la Somme : | 38 007 € |
|-------------------------------------|----------|

|                                |          |
|--------------------------------|----------|
| - Contribution de la Commune : | 38 483 € |
|--------------------------------|----------|

|                                            |           |
|--------------------------------------------|-----------|
| - Soit un montant total TTC du projet de : | 119 516 € |
|--------------------------------------------|-----------|

## **5 – Affaires communautaires**

### 5.1 CLECT – Attributions de compensation scolaire – Restauration

Le Conseil Municipal, par 22 POUR adopte le rapport de la CLECT du 12 juillet 2021 relatif aux charges transférées – scolaire/restauration et le tableau des attributions de compensation.

## **6 – Commerces**

### **6.1 Dérogation au repos dominical au titre de l'année 2022**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 22 POUR décide de donner un avis favorable à la suppression du repos dominical pour les commerces de détail alimentaires les dimanches :

- 17 avril 2022,
- 3, 10, 17, 24, 31 juillet 2022,
- 7, 14, 21, 28 août 2022,
- 11 et 18 décembre 2022.

Et de donner un avis favorable à la suppression du repos dominical pour les commerces de détail non alimentaires les dimanches :

- 20, 27 novembre 2022,
- 4, 11, 18 décembre 2022.

## **7 – Communications et questions diverses / Droit d'initiative**

Plusieurs questions de Mme Boulongne :

- Soulève le problème de la vitesse des véhicules dans le centre-ville et demande où en est l'installation des radars pédagogiques. La question a été abordée lors de la commission voirie du lundi 25 octobre. Le compte rendu de la commission sera transmis le lendemain à l'ensemble du Conseil Municipal.
- Concernant le prêt des salles aux associations pourquoi le Beffroi n'est plus privilégié par rapport à la salle Bessie Coleman. Il s'agit d'un choix afin d'éviter l'entretien et le chauffage de deux salles, d'autant plus que le Beffroi subit des déperditions de chaleur.
- Concernant l'aménagement autour de la maison de retraite : un élagage est prévu prochainement.

Intervention de Mme Magnier concernant le stationnement route d'Abbeville où un panneau interdit le stationnement mais des places sont matérialisées au sol. Des modifications sont prévues et les marquages au sol vont être effacés.

Question de M. Daras concernant le projet de navette destinée à déplacer des personnes âgées des hameaux vers le Centre-ville. Ce projet est complexe à mettre en place mais reste dans les projets de la municipalité.

M. Lapeau propose une intervention lors du goûter des aînés destinée à rappeler les gestes de préventions aux personnes âgées (ex. Le démarchage abusif). M. Pétain propose que cette idée soit mise en place à l'occasion de la distribution des colis de Noël.

Intervention de M. Lecoutre qui relève un problème de nuisances due à la circulation ininterrompue des camions poids lourds à proximité du Narvik. M. Porquet répond que l'on ne peut pas leur interdire la circulation sur cette portion car cela viserait également les tracteurs.

Intervention de Mme Hareux qui aborde le sujet de la restructuration de l'accueil en mairie après discussion avec le personnel.

**SEANCE LEVEE A 20 H 00**